



Les commentaires humanistes au chapitre sur le rire de Quintilien : de Lorenzo Valla à Adrien Turnèbe

Lucie Claire

► To cite this version:

Lucie Claire. Les commentaires humanistes au chapitre sur le rire de Quintilien : de Lorenzo Valla à Adrien Turnèbe. Brigitte Gauvin; Catherine Jacquemard. Rire et sourire dans la littérature latine au Moyen Âge et à la Renaissance, Editions Universitaires de Dijon, pp.217-232, 2019, 978-2-36441-334-4. hal-03349174

HAL Id: hal-03349174

<https://u-picardie.hal.science/hal-03349174>

Submitted on 20 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les commentaires humanistes au chapitre sur le rire de Quintilien : de Lorenzo Valla à Adrien Turnèbe

Avec le développement placé dans la bouche de César Strabon au livre II du *De l'orateur*, le troisième chapitre du livre VI de l'*Institution oratoire* forme l'exposé le plus complet consacré à la question du rire dans la littérature latine¹. Si le dialogue de Cicéron a joui d'une transmission continue de l'Antiquité à la Renaissance, la fortune de Quintilien est moins linéaire. Jusqu'à la découverte du Pogge à Saint-Gall en 1416², les premières générations d'humanistes doivent se satisfaire de manuscrits lacunaires³. Elles ne connaissent pas le chapitre sur le rire de Quintilien, ni *a fortiori* ne le commentent. Lorenzo Valla est le premier à se livrer à l'exercice.

En raison de l'ampleur de l'œuvre de Quintilien, se développe une pratique de commentaires partiels, qui reste vivace même après la diffusion du texte intégral dans les cercles lettrés. Giovanni Sulpizio da Veroli commente le chapitre IX, 4⁴, Bartolomeo Merula les derniers chapitres du livre XII⁵, Giulio Pomponio Leto et Joachim Camerarius les deux premiers livres⁶, Antonio Pinheiro le troisième⁷, Petrus Mosellanus les sept premiers⁸. Cet usage contribue à réduire le corpus de cette contribution, dédiée aux commentaires humanistes au chapitre sur le rire figurant dans une étude intégrale ou partielle de l'*Institution oratoire* : le champ infini des miscellanées philologiques n'est ainsi pas pris en considération. Par commentaire, on désigne un texte rédigé qui offre un examen critique, à des fins d'élucidation, de l'*Institution oratoire*. Sont donc exclues du corpus les notes de correction textuelle non escortées d'une notice explicative. À ce titre, les travaux d'Ange Politien⁹ et de Johann Sichard¹⁰ ne relèvent pas de mon propos, pas plus que les ouvrages visant à contracter le texte de Quintilien, comme ceux de Pier Paolo Vergerio, qui résume livre à livre

¹ Dans quelques éditions et commentaires humanistes, le chapitre sur le rire est le quatrième du livre VI. Sur ce chapitre, on pourra consulter Desbordes F., « La rhétorique et le rire selon Quintilien », *Le rire des anciens*, M. Trédé et Ph. Hoffmann (dir.), Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1998, p. 307-314, ainsi que l'introduction et la riche annotation de Quintilien, *Il capitolo de risu (inst. or. VI 3)*, éd. G. Monaco, Palerme, Palumbo, 1970.

² Cousin J., *Recherches sur Quintilien*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 50-69.

³ Winterbottom M., « Fifteenth-Century Manuscripts of Quintilian », *Classical Quarterly*, n° 17-2, 1967, p. 339, n. 3 en particulier, rappelle que les lacunes représentent un tiers de l'œuvre. Le texte débute en I, 1, 6 et les passages suivants manquent : V, 14, 12-VIII, 3, 64 ; VIII, 6, 17-67 ; IX, 3, 2-X, 1, 107 ; XI, 1, 71-2, 33 et XII, 10, 43-fin. Le manuscrit annoté par Pétrarque, notamment, ne contient pas le livre VI, cf. Accame Lanzillotta M., *Le postille del Petrarca a Quintiliano (Cod. Parigino lat. 7720)*, Florence, Le Lettere, 1989.

⁴ Sulpizio da Veroli G., *In eam Fabii Quintiliani partem quae de compositionis ratione inscribitur Commentariolus*, E. Silber, Rome, 1487.

⁵ Quintilien, *Oratoriarum institutionum lib. XII una cum annotationibus Raphaelis Regii, Georgii Merulae et Iodoci Badii Ascensi in depravationes earundem [...]*, Paris, J. Bade et J. Petit, 1516. Contrairement à ce qu'indique la page de titre, c'est le mantouan Bartolomeo Merula, et non le célèbre Giorgio Merula, qui est l'auteur du commentaire des derniers feuillets (à partir de XII, 7, 8) selon Perosa A., « L'edizione veneta di Quintiliano coi commenti del Valla, di Pomponio Leto e di Sulpizio da Veroli », *Miscellanea Augusto Campana*, Padoue, Antenore, 1981, t. 2, p. 575.

⁶ Le commentaire de Pomponio Leto figure dans les marges de l'édition vénitienne de l'*Institution oratoire* parue en 1494 : Quintilien, *Institutiones cum commento Laurentii Vallensis, Pomponii ac Sulpitii*, Venise, P. Pellegrini, 1494. Sur cette édition, voir Perosa A., art. cit. Quant au commentaire de Camerarius, il est publié à Haguenau chez J. Secer en 1531, avec une édition des deux premiers livres de Quintilien.

⁷ Quintilien, *Institutionum oratoriarum libri XII [...]. Additae sunt Petri Mosellani [...] annotationes in septem libris priores, Ioachimi Camerarii in primum et secundum, quibus et accessit [...] commentarius Antonii Pini [...] in tertium nunc recens editus*, Paris, M. de Vascosan, 1538.

⁸ Mosellanus P., *In M. Fab. Quintiliani Rhetoricas Institutiones annotationes*, Bâle, A. Petri, 1527.

⁹ Les notes de Politien ont été éditées par Daneloni A., *Poliziano et il testo dell'Institutio oratoria*, Messine, Centro interdipartimentale di studi umanistici, 2001.

¹⁰ Quintilien, *Institutionum oratoriarum libri XII*, Bâle, J. Bebel, 1529.

l'*Institution oratoire*¹¹, ou de Pierre Galland, qui conçoit les arguments des chapitres¹². Les textes à visée polémique, telles que les *Rhetoricae distinctiones in Quintilianum* de Pierre de La Ramée, sont également écartés¹³ : l'auteur n'entend pas expliquer la pensée de Quintilien, mais montrer son inanité. Dans ces conditions, on dénombre six commentaires. Le premier est celui rédigé par Valla entre 1444 et 1457 dans les marges d'un manuscrit appartenant à la branche humaniste de la tradition et conservé à la Bibliothèque nationale de France, dont la plupart des annotations ont été éditées par Lucia Cesarini Martinelli et Alessandro Perosa¹⁴. Le précieux manuscrit est vite copié, si bien que le commentaire de Valla circule parmi les lecteurs humanistes de Quintilien¹⁵, comme l'attestent les deux commentaires suivants, le *Commentum* de Raffaele Regio (Venise, 1493)¹⁶ et les *Annotationes* de Josse Bade (Paris, 1516)¹⁷. Quand le premier ne mentionne pas ses emprunts à Valla, Bade cite à de multiples reprises le *codex Vallensis*, déjà à Paris au début du XVI^e siècle¹⁸. Le *Commentum* de Regio a été précédé d'un travail moins ambitieux sur Quintilien, les *Ducenta problemata in Quintiliani deprauationes*¹⁹, intégrés au *Commentum*. Quelques années après Bade, Petrus Mosellanus commente le chapitre sur le rire dans ses *Annotationes* posthumes, imprimées en 1527²⁰. En 1535, Guillaume Philandrier publie ses *Castigationes*²¹. Enfin, en 1554, des *Commentarii* attribués à Adrien Turnèbe signent la fin des exégèses humanistes de l'*Institution oratoire*²² : à compter du milieu du XVI^e siècle, l'intérêt se porte vers les *Déclamations* de Quintilien²³. Il faut attendre 1641 et le travail de Daniel Pareus pour que l'*Institution oratoire* fasse l'objet d'un nouveau commentaire²⁴.

La pratique des six commentateurs, tout en ne pouvant se superposer, présente des points de convergence incontestables : l'approche comparatiste mérite ainsi d'être retenue. Les commentaires au chapitre sur le rire explorent trois directions, équilibrées et non

¹¹ Quintilien, *Institutionum oratoriarum libri XII in commentarios redacti, Petro Paulo Vergerio auctore. Ex bibliotheca Ioann. Tilii Episcopi Briocensis*, Paris, G. Morel, 1554.

¹² Quintilien, *Institutionum oratoriarum libri XII [...]. Addita sunt Petri Gallandii argumenta*, Paris, G. Chevallon, 1538.

¹³ La Ramée P. de, *Rhetoricae distinctiones in Quintilianum*, Paris, M. David, 1549. Il existe une édition moderne de ce texte, assortie d'une traduction anglaise : *Arguments in Rhetoric against Quintilian. Translation and text of Peter Ramus's Rhetoricae distinctiones in Quintilianum (1549)*, trad. C. Newlands, intr. J.J. Murphy, Dekalb, Northern Illinois University Press, 1986.

¹⁴ Paris, Bibliothèque nationale de France, Parisinus latinus 7723, édité sous le titre Valla L., *Le postille all'« Institutio oratoria » di Quintiliano*, éd. L. Cesarini Martinelli et A. Perosa, Padoue, Antenore, 1996.

¹⁵ Perosa A., art. cit., p. 583-584, a recensé treize manuscrits copiés d'après l'autographe parisien. Le commentaire des livres I et II de l'*Institution oratoire* figure aussi dans l'édition vénitienne de 1494 citée n. 6.

¹⁶ *Quintilianus cum commento*, Venise, B. Locatello, 1493.

¹⁷ Quintilien, *Oratoriarum institutionum lib. XII una cum annotationibus Raphaelis Regii, Georgii Merulae et Jodoci Badii Ascensi in deprauationes earumdem [...]*, op. cit. Voir l'article de Céard J., « Josse Bade, éditeur de Quintilien à la Renaissance », P. Galand et al. (dir.), *Quintilien ancien et moderne*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 291-301.

¹⁸ L'histoire de ce manuscrit figure dans L. Valla, op. cit., p. XIII-XVI.

¹⁹ Regio R., *Ducenta problemata in totidem Institutionis oratoriae Quintiliani deprauationes*, Venise, O. Scotus, 1492. Voir Winterbottom M., « In praise of Raphael Regius », S. Döpp (dir.), *Antike Rhetorik und ihre Rezeption. Symposium zu Ehren von Professor Dr. Carl Joachim Classen D. Litt. Oxon. am 21. und 22. November 1998 in Göttingen*, Stuttgart, Franz Steiner, 1999, p. 99-116.

²⁰ Mosellanus P., op. cit.

²¹ Philandrier G., *Castigationes atque annotationes pauculae in XII libros institutionum M. Fab. Quintiliani, specimen quoddam futurorum in eosdem commentariorum*, Lyon, S. Gryphe, 1535.

²² [Turnèbe A.], *In M. Fabii Quintiliani de Institutione oratoria libros XII commentarii ualde succincti et elegantes, in gratiam studiosorum nunc primum editi*, Paris, T. Richard, 1554. Sur la question de l'attribution de ce commentaire à Turnèbe, voir Lewis J., *Adrien Turnèbe (1512-1565). A Humanist Observed*, Genève, Droz, 1999, p. 185-186.

²³ L'édition de Pierre Pithou, imprimée à Paris en 1580 et accompagnée d'*Annotationes*, témoigne de ce fait.

²⁴ Quintilien, *Institutionum oratoriarum libri duodecim [...]. Nouae huic editioni adiecit Fabianarum notarum spicilegium subcisium Daniel Pareus [...]*, Londres, R. Whitakerus, 1641.

exclusives l'une de l'autre : si l'ambition première est souvent celle de la restauration du texte, les commentateurs s'attachent aussi à son élucidation, tant par la recherche des sources des nombreuses plaisanteries rapportées par Quintilien que par l'explication des *realia* antiques que ces dernières engagent. L'approche érudite n'empêche pas cependant l'émergence d'une réflexion sur le rire et, à travers l'analyse des ressorts de l'humour, le commentaire glisse peu à peu vers l'art de vivre.

Le travail sur le texte : de la correction à l'élégance

Dans un geste caractéristique de la volonté humaniste de retrouver la vérité des textes anciens, les commentateurs cherchent d'abord à corriger et à améliorer le chapitre sur le rire. Si ce désir est bien marqué chez Valla, Regio, Bade et Philandrier, il s'estompe chez Mosellanus et Turnèbe, qui assignent d'autres objectifs à leur commentaire. Tous travaillent avec des manuscrits mais, dans la mesure où ces derniers dépendent, par la force des choses, du manuscrit découvert à Saint-Gall, les commentateurs possèdent toute latitude pour corriger *ope ingenii*. Valla et Philandrier ne sont guère bavards lorsqu'il s'agit d'étayer leurs leçons : le premier intervient directement sur le texte de son manuscrit²⁵, quand le second soumet ses émendations au moyen de la tournure injonctive *scribe*, sans l'accompagner du moindre argument²⁶. À l'inverse, Regio et Bade discutent leurs choix, parfois longuement. Dans ses *Ducenta problemata*, consacrés aux seules questions textuelles, Regio corrige quelques passages du chapitre sur le rire, en adoptant une présentation originale :

« *Quid est quod illud Fabii praeceptum de ui occasionis in risu commouendo uariis legitur modis ? Occasioni uero et in rebus est tanta uis, ut saepe adiuti ea non indocti modo, sed etiam rustici salse dicant. Et in eo, quis aliquid dicitur prior*²⁷. *An quia huius sensus clausula est depriua ? Ac sic quidem corrupte legi manifeste apparet. Sed ne ii quidem mihi hunc locum correxisse uidentur, qui hoc modo putant legendum et in eo quisquis dixerit prior. Tametsi enim congrua oratio esse uidetur, obscurior tamen est quam ut Fabii elegantiae conueniat. Qua ergo ratione est corrigendum ? An fortassis loco et copulae ut aduerbium ac in praepositione expuncta, cum itidem aduerbium est reponendum ? Sic enim legetur ut cum quis dixerit prior. Neque non uideo sensum etiam integrum haberi posse si legatur ut in eo qui aliquid dixerit prior. Exponit enim Fabius quo modo in occasione et in rebus magna uis sit*²⁸. »

Le recours aux phrases interrogatives et le jeu de question-réponse, récurrents dans les *Ducenta problemata*, insufflent une dynamique à l'ensemble du propos. La leçon *Et in eo, quis aliquid dicitur prior* ne fait pas sens et nécessite de corriger le passage²⁹. Regio explique en détail sa conjecture, qui s'appuie sur l'*elegantia* propre à Quintilien et la recherche d'un

²⁵ Sur la méthode de Valla face au texte de Quintilien, voir l'introduction de L. Valla, *op. cit.*, p. XVII-XXX.

²⁶ Philandrier G., *op. cit.*, p. 34, 35, 36 et 37. Seules deux corrections sont expliquées : *cum ei nunciatum esset* (VI, 3, 64) corrigé en *cum ei renunciatum esset* et *notis uersibus* (VI, 3, 97) corrigé en *nouis uersibus*.

²⁷ Quintilien, VI, 3, 13.

²⁸ Regio R., *Ducenta problemata*, *op. cit.*, f° b vi r° : « Que dire du fait que cette remarque de Quintilien, à propos de la force de l'occasion quand il s'agit de provoquer le rire, est lue de différentes manières ? *Occasioni uero et in rebus est tanta uis, ut saepe adiuti ea non indocti modo, sed etiam rustici salse dicant. Et in eo, quis aliquid dicitur prior*. N'est-ce pas parce que la clausule de ce passage est privée de sens ? Et assurément, il apparaît clairement qu'elle est lue ainsi de manière corrompue. Mais ils ne me semblent même pas avoir corrigé ce passage, ceux qui pensent qu'il faut lire *et in eo quisquis dixerit prior*. En effet, bien que le discours semble cohérent, il est cependant trop obscur pour convenir à l'élégance de Quintilien. De quelle façon faut-il donc le corriger ? Est-ce que peut-être, à la place de la coordination *et*, il ne faut pas mettre l'adverbe *ut* et, après avoir rayé la préposition *in*, mettre de même l'adverbe *cum* ? De fait, on lira ainsi *ut cum quis dixerit prior*. Et évidemment, je vois qu'on pourrait aussi obtenir un sens raisonnable si on lisait *ut in eo qui aliquid dixerit prior*. De fait, Quintilien expose de quelle manière la force, celle de l'occasion comme celle des circonstances, est grande. »

²⁹ Les éditions actuelles donnent *et in eo, quid aliquis dixerit prior*, leçon des manuscrits.

sens cohérent. Dans son *Commentum*, Regio reprend la matière des *Ducenta problemata*, tout en procédant à un travail de plus grande ampleur sur le texte de Quintilien. Mais la forme évolue³⁰ : les phrases interrogatives et l'argument de l'*elegantia* disparaissent, tandis que le propos, plus resserré, se trouve étayé par la citation d'un passage parallèle de Cicéron³¹. L'idée d'*elegantia* reste cependant chère à Regio. Le commentateur peut justifier ses conjectures par la cohérence interne de l'œuvre de Quintilien³², mais aussi par l'usage de la bonne latinité, dont il fait de Cicéron, omniprésent dans son travail, le représentant. Au fil des lemmes commentés, Regio construit l'idée que Quintilien n'entre pas en contradiction avec l'Arpinate qui, de fait, garantit un certain nombre de ses corrections, tant sur le plan historique (conformité avec l'anecdote présente dans le *De l'orateur*) que sur les plans linguistique et théorique (conformité avec l'*usus* et la pensée de Cicéron)³³. Il peut ainsi conclure à la parfaite adéquation de Quintilien à Cicéron : « *Eleganter per alia uerba suum efficit*³⁴. »

Pour ce même passage, Bade préfère conserver le *textus receptus*, tel qu'il le lit dans l'édition aldine de l'*Institution oratoire* de 1514 ou dans le manuscrit de Valla qu'il a sur sa table de travail³⁵, plutôt que le faire coïncider avec Cicéron, à la différence de Regius, qu'il apprécie par ailleurs et dont il réimprime le commentaire à côté du sien. Jugeant la correction de son prédécesseur abusive, il engage un dialogue diachronique avec lui³⁶. Jean Céard a démontré la prudence de Bade dans ses interventions : dans toutes ses remarques consacrées au chapitre sur le rire, l'humaniste ne s'écarte pas de cette attitude³⁷. Il ne cherche pas à ramener Quintilien dans l'espace défini par Cicéron autour de la question du rire. Cela ne l'empêche pas de noter, à l'occasion, qu'une tournure est dite *eleganter* par Quintilien³⁸. Mais la question de la norme linguistique l'intéresse peu au final et, si Bade cite les *Elegantie* de Valla³⁹, c'est parce que l'Italien y propose une leçon différente de celle qui se lit dans son manuscrit de Quintilien. Le Valla correcteur de textes stimule Bade, pas le Valla penseur de la langue latine, alors que la réflexion sur l'usage et la norme linguistiques nourrit en profondeur les notes du manuscrit de ce dernier. Mais là où un Regio corrige le texte de Quintilien pour le faire coïncider avec son équivalent cicéronien, Valla développe une réflexion qui réussit à s'extraire du lemme commenté, sans imposer sa leçon. Par exemple, quand Quintilien utilise l'adjectif *eborea*⁴⁰, Valla signale qu'en prose, l'usage requiert plutôt cette forme, de préférence à *eburnea* et cite Ulpien pour illustrer son idée⁴¹. À l'inverse, il montre que certaines formes *a priori* rares ou peu classiques, comme *potis* pour *potest*⁴², sont attestées par le grammairien Diomède⁴³. Le mouvement épouse une direction contraire à celle de Regio : quand ce dernier corrige Quintilien lorsqu'il lui semble trop peu cicéronien, Valla n'intervient pas sur le texte mais cherche à attester des formes lexicales et syntaxiques précises, dans une démarche de réflexion linguistique qui rappelle celle des *Elegantie*. De lieu de la correction textuelle, le commentaire devient lieu de la réflexion sur l'*elegantia* et la norme linguistique.

³⁰ Regio R., *Commentum*, op. cit., f° n iiiii v°.

³¹ Cicéron, *De or.* II, 230.

³² Par exemple Regio R., op. cit., f° n vi r°.

³³ *Ibid.*, f° n iiiii v° ou n vi r°.

³⁴ *Ibid.*, f° n v v° : « Il se l'est approprié avec élégance au moyen d'autres mots. »

³⁵ Bade J., op. cit., f° a I r°.

³⁶ *Ibid.*, f° CXXVII r°. Leçons proposées pour ce passage : *et ideo nequis aliquid dixerit prior* ou *et in eo cui aliquid dicitur prior*.

³⁷ Céard J., art. cit., en particulier p. 292-298.

³⁸ Bade J., op. cit., f° CXXIX r°.

³⁹ *Ibid.*, f° CXXXII v°.

⁴⁰ Quintilien, VI, 3, 61.

⁴¹ Valla L., op. cit., p. 140.

⁴² Quintilien, VI, 3, 86.

⁴³ Valla L., op. cit., p. 142.

L'élucidation du texte : la tentation de l'encyclopédisme

Une autre veine largement exploitée par les exégètes est celle qui relève de l'élucidation du texte, de ses sources d'une part, de son arrière-plan historique d'autre part. La recherche des sources de Quintilien, en particulier celles des nombreuses plaisanteries répertoriées aux paragraphes 22-102, passionne tous les commentateurs – à l'exception de Bade – qui notent avec justesse ce que Quintilien doit à Cicéron (le livre II du *De l'orateur*, bien sûr, mais aussi la correspondance et les discours, émaillés de traits d'humour), à Macrobe (qui a lui-même compilé les bons mots des Anciens et de Cicéron, en particulier au livre II des *Saturnales*), à Valère Maxime, à Suétone et à Aulu-Gelle, grands pourvoyeurs d'anecdotes. La pratique est tantôt celle du renvoi, tantôt celle de la citation.

Le grand chantier qu'entreprend une partie des commentateurs est celui de l'élucidation des *realia* évoqués par Quintilien. Tous ne s'impliquent pas dans cette tâche selon le même degré. Valla se consacre aux seules questions juridiques. Ainsi, quand Quintilien mentionne un bon mot prononcé lors d'un *iudicium liberale* à l'encontre d'un homme libre d'une laideur repoussante⁴⁴, Valla cite le juriste Paul⁴⁵, d'abord pour rappeler que la monstruosité physique restreignait la liberté dans le droit romain⁴⁶, ensuite pour définir ce qu'est un *iudicium liberale*⁴⁷. Comme Regio travaille avec une copie du *codex Vallensis*, de telles préoccupations affleurent aussi dans son *Commentum*. Cependant, dans l'ensemble, la question de l'arrière-plan culturel et historique ne le stimule guère, comme l'illustre l'exemple du victoriat, terme qui apparaît dans une plaisanterie du bouffon d'Auguste, Gabba. Comme un Sicilien se vantait devant lui d'avoir acheté une murène de cinq pieds de long pour un victoriat, Gabba répliqua : « *Nihil mirum ; nam ibi tam longae nascuntur ut iis piscatores pro restibus cingantur*⁴⁸. » Ce bon mot, qui a un peu perdu de son sel, suggère la remarque suivante à Regio : « *Est uictoriatas ut apud Plinium legitur*⁴⁹ : *numus cum uictoriae signo percussus*⁵⁰. » Bien que le commentaire soit économe, il faut reconnaître son sérieux : le savoir est délégué à l'autorité de Pline l'ancien. Il s'agit de l'un des rares passages du commentaire de Regio à avoir cette couleur. Bade, lui, s'intéresse encore moins aux *realia* et cerne les seules questions textuelles. Une unique annotation essaye d'élucider le contexte antique⁵¹. À partir de Mosellanus, les commentateurs font évoluer leur pratique : leurs travaux s'enrichissent de remarques historico-culturelles, au risque de se tromper parfois d'objectif, comme le soulignent les commentaires successifs de *uictoriatas*. Mosellanus rappelle, à la suite de Regio, que la pièce de monnaie tire son nom de la statue de la victoire qui y était frappée :

« *Victoriato] Numulo, cui sculptura inerat uictoriae Romanae, cuius adhuc aenea aliquot numismata circumferuntur. Porro aestimationem eius si cum nostri seculi moneta conferre desideras, excute quae super hac re scripsit Gulielmus Budaeus in libro De asse et eius partibus*⁵². »

⁴⁴ Quintilien, VI, 3, 32 : « procès en revendication de liberté ».

⁴⁵ Valla L., *op. cit.*, p. 138.

⁴⁶ *Dig.* I, 5, 14.

⁴⁷ *Dig.* XL, 12, 24, pr. et 3.

⁴⁸ Quintilien, VI, 3, 80 : « Rien d'étonnant ; là-bas, les murènes, à leur naissance, sont si longues que les pêcheurs s'en font une ceinture en guise de cordages ». Toutes les traductions sont empruntées à Quintilien, *Institution oratoire*, t. 4, éd. et trad. J. Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 1977.

⁴⁹ Pline l'ancien, *H. N.* XXXIII, 46.

⁵⁰ Regio R., *Commentum*, *op. cit.*, f° n viii v° : « Le victoriat est comme on le lit chez Pline : une pièce frappée d'une statue de la victoire. »

⁵¹ Bade J., *op. cit.*, f° CXXXI r°-v°, sur le mirmillon et le rétiaire.

⁵² Mosellanus P., *op. cit.*, p. 291 : « *Victoriato]* Petite pièce, sur laquelle était frappée une statue d'une victoire romaine, dont quelques pièces de cuivre sont encore en circulation. D'ailleurs, si vous souhaitez avoir une estimation de sa valeur par rapport à une monnaie de notre époque, examinez ce qu'a écrit à ce sujet Guillaume Budé dans son livre *De asse et eius partibus*. » Une pièce avec une *Victoria Augusti* est mentionnée par Budé G.,

Le commentaire paraît stimulant en ce qu'il propose une actualisation de la connaissance – indirecte, certes, puisque le lecteur est renvoyé au *De asse* de Budé. Les *Annotationes* témoignent à plusieurs reprises du désir de rendre le texte de Quintilien intelligible à des lecteurs contemporains : à propos du bouclier cimbrique⁵³, Mosellanus juge bon de préciser que les Cimbres correspondent à ceux qui, à son époque, habitent le territoire des Valaques sur les bords du Danube⁵⁴. Il signale un souci du destinataire, qui trouve peut-être son explication dans la probable origine pédagogique de son travail et que ne manifestent pas toujours les autres travaux. De fait, à propos du victoriat encore, Philandrier propose un commentaire peu pertinent. Il fonde son propos sur une source scientifiquement valable, le jurisconsulte L. Volusius Maecianus, mais explique l'inconnu par l'inconnu :

« *Victoriatum dicit Volusius Metianus lib. De asse tantum ualere quantum quinarium : id est dimidium denarii siue quinque asses*⁵⁵. *Meminit Plinius lib. 33 cap. 3 et Cicero pro Fonteio*⁵⁶. »

On peut estimer, à bon droit, qu'un lecteur ignorant de ce qu'est un victoriat ne sera guère renseigné par son explication en termes de numismatique romaine et sa conversion en deniers ou en as. En outre, si la mention de Pline peut permettre au lecteur d'apprendre l'étymologie de la pièce de monnaie, celle de Cicéron ne donne qu'un exemple d'usage. Turnèbe, enfin, propose un commentaire proche sur le victoriat⁵⁷.

Ces trois commentateurs, Mosellanus, Philandrier et Turnèbe, évitent avec peine, parfois, la tentation de l'encyclopédisme. Les bons mots de Quintilien deviennent souvent l'occasion de déployer leur érudition, sous la forme de brefs exposés sur la civilisation romaine. Ainsi, à propos de la répartie de Campatius qui, afin de souligner la sottise d'un homme lui demandant s'il a vu le spectacle au moment où il sort du théâtre, lui répond : « *non sed in orchestra pila lusi*⁵⁸ », Mosellanus se lance dans des explications sur l'*orchestra* du théâtre romain :

« *Nam in ea theatri parte, qua se ad spectaculum edendum exercebant actores et gladiatores, tum et aliorum exercitiorum, quae ad corpus attinebant, locus erat, ut indicat post Isocratem Vitruuius lib. 6. Porro pila non nisi in campo ludimus*⁵⁹. »

Bien que le terme architectural puisse mériter des explications, Mosellanus ne le définit à aucun moment, ni ne précise sa localisation dans l'édifice antique. Il rapporte un savoir lié à l'*orchestra* qui échoue à délivrer une connaissance ciblée. L'écart avec la pratique circonscrite de Valla est patent : là où l'Italien définit le terme à partir de Festus et d'Isidore

De asse et partibus eius libri, t. 1, éd. L.-A. Sanchi, Genève, Droz, 2018, p. 254b : en toute probabilité, Mosellanus formule ici une invitation à lire le *De asse* dans son intégralité, tout en se montrant un peu trop affirmatif sur le victoriat, catégorie qui fait débat, aujourd'hui encore, chez les spécialistes de numismatique. L.-A. Sanchi a eu la gentillesse de m'éclairer à ce sujet : qu'il en soit ici très chaleureusement remercié.

⁵³ Quintilien, VI, 3, 38.

⁵⁴ Mosellanus P., *op. cit.*, p. 293.

⁵⁵ Volusius Maecianus L., *De asse*, dans *Codicis Theodosiani libri XVI [...]*, Bâle, H. Petri, 1528, f° 169 r°.

⁵⁶ Philandrier G., *op. cit.*, p. 36 : « L. Volusius Maecianus, dans son livre *De asse*, dit que le victoriat vaut autant qu'un quinaire, c'est-à-dire la moitié d'un denier ou cinq as. Pline, livre 33, chapitre 3, en fait mention, ainsi que Cicéron, *Pour Fonteius*. » Cf. Pline l'ancien, *H. N.* XXXIII, 46 et Cicéron, *Font.* 19.

⁵⁷ Turnèbe A., *op. cit.* f° 90 v°.

⁵⁸ Quintilien, VI, 3, 71.

⁵⁹ Mosellanus P., *op. cit.*, p. 291 : « Dans cette zone du théâtre en effet, où les acteurs et les gladiateurs s'exerçaient pour produire le spectacle, il y avait alors aussi d'autres exercices, de nature sportive, comme l'indique, après Isocrate, Vitruve au livre 6. Du reste on ne joue à la balle qu'à la campagne. » Rien de tel chez Vitruve, pas même au livre V, consacré aux théâtres. L'allusion à Isocrate renvoie peut-être à *Sur la paix*, 82, où est évoquée la présentation dans l'orchestre des pupilles de la nation.

de Séville⁶⁰, dans une démarche de recherche linguistique, Mosellanus procède par association d'idées et accumule les connaissances, en perdant de vue le texte commenté. Ainsi, toujours à propos du mot de Campatius, il livre ce second commentaire :

« *Quo actus fabularum inter se distinguebantur in ueterum comicis et tragicis spectaculis. Tegeba[n]t enim hoc uelum umbraculo suo actores tantisper, dum personas inter se commutarent, nimirum pro actus sequentis ratione*⁶¹. »

La combinaison de ces deux remarques produit une petite synthèse sur le théâtre antique, à l'information un peu discutable. Surtout, l'ensemble n'entretient plus guère de rapport avec la plaisanterie dont il découle. La volonté d'exposer un savoir érudit à propos de tous les termes qui renvoient à une réalité antique aboutit à l'oubli du sens du texte de Quintilien. À aucun moment, dans cet exemple, Mosellanus ne s'interroge sur les mécanismes de l'humour d'un bon mot pourtant savoureux. Ailleurs, il aplanit le vocabulaire théorique employé par le rhéteur, en expliquant *salsum* par *mordax* ou *dicaces* par *festiui*⁶², sans souci des nuances entre des termes que Quintilien ne confond jamais. La tentation de l'encyclopédisme conduit à une lecture qui masque ce qui fait l'intérêt du chapitre : une réflexion sur le rire.

Théoriser le rire ? Entre réflexion sur le rire et art de vivre

La réflexion sur le rire n'est cependant pas absente de ces commentaires. Si les commentateurs privilégient les approches textuelles ou l'élucidation des sources et du contexte, ils peuvent aussi tenter d'expliquer les plaisanteries rapportées par Quintilien. Valla le fait une seule fois, à propos du mot que Cicéron adressa à un candidat qui était le fils d'un cuisinier et qui demandait à un électeur son suffrage : « *Ego quoque tibi fauebo*⁶³. » L'humaniste note l'amphibologie qui naît du mot *quoque*⁶⁴.

Philandrier, pour sa part, n'élucide aucune plaisanterie. Comme Valla, Regio et Bade se montrent frileux sur ce terrain : ils expliquent les ressorts de quelques bons mots, sans choisir ceux que les siècles ont rendus hermétiques. Certaines des réparties rapportées par Quintilien ne fonctionnent plus aujourd'hui : il est probable qu'elles ne fonctionnaient déjà plus à la Renaissance, dans la mesure où l'humour suppose un certain nombre de codes partagés. Les commentateurs semblent éviter de s'interroger sur ces plaisanteries-là, alors que le lecteur peut, à juste titre, attendre leur analyse. Les réparties autour du victoriat ou de l'*orchestra* ne donnent pas lieu à des développements sur leur force comique. Or, si la plaisanterie sur l'*orchestra* demeure limpide, celle sur le victoriat ne l'est plus guère. Les commentateurs atteignent ainsi la limite de leur exercice. L'hypothèse de l'évitement se vérifie particulièrement chez Mosellanus et Turnèbe. Mosellanus, quand il se risque à avancer l'explication de tel ou tel bon mot, le fait au moyen de tournures prudentes, comme pour le surnom de Sérapion donné à l'adversaire des Gracques, P. Cornelius Scipion Nasica⁶⁵ :

« *Indicat Festus Pompeius, Naeuii carmen citans, deformes et immundas anus olim scriptas dici solitas*⁶⁶ : *nimirum uocabulo factitio, a sono quem id hominum genus screando edit. Hinc conicio et*

⁶⁰ Valla L., *op. cit.*, p. 141. Le terme est expliqué au moyen de citations de Festus (Paul. Fest. p. 180 M) et d'Isidore de Séville (*Orig.* XVIII, 44).

⁶¹ Mosellanus P., *op. cit.*, p. 298 : « C'est ainsi que les actes des pièces étaient séparés entre eux dans les spectacles comiques et tragiques des anciens : un voile en effet couvrait de son ombre les acteurs, le temps qu'ils changent de rôle entre eux, évidemment selon ce qu'exigeait l'acte suivant. »

⁶² *Ibid.*, p. 287.

⁶³ Quintilien VI, 3, 47.

⁶⁴ Valla L., *op. cit.*, p. 139.

⁶⁵ Quintilien, VI, 3, 57. Les éditions actuelles donnent toujours *Serapionem*.

⁶⁶ Festus, Paul. Fest., p. 333 M. Naevius n'y est pas cité.

*Scipionem per iocum Scrapionem appellatum. Nam quod codices Serapionem habent, neque in re, neque in uoce Scipioni conuenit*⁶⁷. »

Pour rendre raison de ce surnom censément humoristique, qui demeure obscur aux yeux de la critique actuelle⁶⁸, Mosellanus corrige le texte contre l'autorité des manuscrits. Il avance néanmoins son explication avec mesure : *conicio*⁶⁹. Turnèbe est plus affirmatif que Mosellanus dans ses explications et recourt aux tournures *causa ioci*, *ductus est iocus a* ou *significauit*⁷⁰. Mais à l'image de ses prédécesseurs, il se limite à des traits plutôt limpides et ne semble pas à l'aise sur ce terrain : aussi bascule-t-il vite dans l'explication de type encyclopédique après ce genre de remarques.

La difficulté, voire l'incapacité, à rendre lisible l'humour des Anciens ne signifie pas pour autant que les commentateurs n'engagent aucune réflexion sur le rire, dans un geste mimétique de celui de Quintilien. Valla et Turnèbe, tout en empruntant des voies divergentes, illustrent cette orientation. Valla suit Quintilien sur le terrain de la convenance. À propos des premières lignes de Quintilien sur le fait d'exciter le rire du juge⁷¹, Valla écrit :

*« Hoc solum Ambrosius in libris Officiorum negat esse sancti viri movere risum, quod cur velit non video, cum Helias ille solitarius horridus pellitus ac pilosus in sacerdotes Baal facetus fuerit, de quo scribitur libro Regum III° : “et deridebat eos Helias propheta dicens ‘invocate ingenti voce, ne forte occupatus sit aut dormiat’ etc”⁷². ” Quod si deridere permittit, quanto magis risum aliter movere, quod fit multipliciter*⁷³. »

Valla imagine un débat diachronique entre le rhéteur et l'évêque, dans lequel il prend lui-même position : il se place du côté de Quintilien, en opposant à Ambroise un argument tiré des Écritures, de nature à invalider la position défendue dans le *Des devoirs*. Pour Valla comme pour Quintilien, ce n'est pas d'exciter le rire qui est inconvenant en soi, mais d'exciter un certain type de rire. Valla précise sa pensée au moment de commenter les passages de Quintilien concernés à la question de l'humour de mauvais goût, scurrile ou obscène :

*« Dicacitas etiam scurrilis et scaenica huic persone alienissima est : obscenitas vero non a verbis tantum abesse debet, sed etiam a significatione*⁷⁴]. *Hec que iubet nos refugere, quidam leves homines captant, quales A. Gellius atque Macrobius, ut illud : “Mater M. Bruti Servilia cum pretiosum ere*

⁶⁷ Mosellanus P., *op. cit.*, p. 296 : « Festus signale, en citant un chant de Naevius, que dans l'Antiquité les vieilles femmes laides et hideuses étaient généralement appelées *scraptae* : évidemment, avec un mot forgé à partir du son que ce genre de personnages produit en crachant. Je fais donc l'hypothèse que Scipion aussi, par plaisanterie, était appelé Scrapion (*Scrapionem*). En effet, le *Serapionem* que donnent les manuscrits ne convient à Scipion ni en chose ni en mot. »

⁶⁸ Cousin J., dans Quintilien, éd. cit., p. 201, précise que le surnom vient de la ressemblance de Scipion avec un victime (Valère Maxime, IX, 14, 3) ou avec l'esclave d'un marchand de porcs (Pline l'ancien, *H.N.* VII, 54) appelé Sérapion.

⁶⁹ On trouve ailleurs *suspicio* : Mosellanus P., *op. cit.*, p. 298.

⁷⁰ Turnèbe A., *op. cit.*, par exemple f° 90 v° et 91 v°.

⁷¹ Quintilien, VI, 3, 1.

⁷² 1 Rois 18, 27.

⁷³ Valla L., *op. cit.*, p. 135 : « Ambroise, dans ses livres *Des devoirs*, est en désaccord avec ce seul point : il n'appartient pas à l'homme saint de provoquer le rire ; je ne vois guère pourquoi il veut cela, puisqu'Élie, celui qui s'est retiré dans la solitude, repoussant, couvert d'une peau et de poils, s'est montré railleur à l'égard des prêtres de Baal ; à son sujet, il est écrit dans le troisième livre des Rois : “et le prophète Élie se moqua d'eux, en disant : ‘criez plus fort, peut-être qu'il a des occupations ou qu'il dort’ etc.” Car s'il permet de se moquer, il permet d'autant plus de provoquer le rire autrement, ce qui arrive de plusieurs manières. » Cf. Ambroise, *Off.* I, 23, 102-103.

⁷⁴ Quintilien, VI, 3, 29 : « Le ton railleur de la farce et du théâtre comique en effet est tout à fait inconvenant pour notre personnage ; quant à l'obscénité, il ne faut pas seulement la bannir du langage, il ne faut même pas la suggérer. »

parvo fundum abstulisset Cesare subiiciente haste bona civium, non effugit dictum tale Ciceronis : 'Equidem quo melius emptum scias, comparavit Servilia hunc fundum tertia deducta.' Filia autem Servilie erat Iunia Tertia eademque C. Cassii uxor. »⁷⁵

Valla, s'il écrit dans les marges de son manuscrit une répartie de Cicéron que, au nom de la convenance, Quintilien a choisi de passer sous silence, condamne lui aussi ce type d'humour, comme l'indique l'épithète *leves* : les écrits d'Aulu-Gelle et de Macrobe témoignent d'un humour inconvenant, en raison de son excessive scurrilité. L'idée et l'exemple, chers à Valla, sont repris un peu plus loin⁷⁶. Ce choix de l'humour raffiné et subtil de Quintilien contre l'humour vulgaire de Cicéron, prompt à faire des concessions au goût populaire, correspond aussi, chez Valla, à un jugement de nature stylistique : la préférence est donnée à une langue latine acquise à un niveau cultivé plutôt qu'au parler commun⁷⁷. De fait, les notes de commentaire relatives aux choix lexicaux opérés par Quintilien plaident en faveur de cette idée.

Le commerce avec Quintilien suit un autre chemin chez Turnèbe. Comme l'a montré Marc Fumaroli, l'humaniste destine ses *Commentarii* au monde des parlementaires français, appelés, à l'instar du jeune orateur que se propose de former le rhéteur, à intervenir dans des procès⁷⁸. Le Quintilien de Turnèbe fournit ainsi aux magistrats ressources et conseils pour mettre en pratique leur éloquence. Dès lors, il n'est guère surprenant que le chapitre sur le rire donne l'occasion à Turnèbe d'énoncer des règles de savoir-vivre, voire de savoir-rire⁷⁹ – dépourvues néanmoins de réflexion sur les mots du rire : les termes *salsum*, *facetum* ou *iocus* y sont à peine définis⁸⁰. Le commentaire n'adopte plus une perspective historique réduite à l'Antiquité. Le texte est extrait de son cadre spatio-temporel et devient révélateur d'un savoir universel sur l'usage du rire en société, formulé au présent de vérité générale :

« *Ludere numquam uelimus*⁸¹] *In conuictu quando cum amicis erimus, cauere debemus ne eos dictis nostris incessamus. Nam illa dicacitas saepenumero amicitias dissoluit : hinc prouerbium est uulgare, "potius amicum quam dictum perdidit"*⁸² : *de his qui iocorum intemperantia amicos petunt, cumque dicterium perdere nolint et reticere, perdunt amicum. Fusius Cic. 2 de Orat*⁸³. »

Ailleurs, Turnèbe montre comment un bon mot rapporté par Quintilien peut encore s'employer à propos par ses contemporains :

⁷⁵ Valla L., *op. cit.*, p. 137 : « *Dicacitas etiam scurrilis et scaenica huic persone alienissima est : obscenitas vero non a verbis tantum abesse debet, sed etiam a significatione*] Ces comportements qu'il nous ordonne de fuir, certains hommes légers les recherchent, tels qu'Aulu-Gelle et Macrobe, comme ici : "Servilia, la mère de M. Brutus, ayant obtenu à bas prix un terrain de valeur quand César vendait aux enchères les biens des citoyens, ne put éviter ce bon mot de Cicéron : 'Pour que vous compreniez mieux la bonne affaire de Servilia, elle a acheté ce terrain le tiers en dessous (*tertia deducta*).' Or Servilia avait une fille, Iunia Tertia, qui était l'épouse de C. Cassius." » Cf. Macrobe, *Sat. II, 2, 5*, trad. Guittard Ch., Paris, Les Belles Lettres, 1997.

⁷⁶ Valla L., *op. cit.*, p. 139, à propos de Quintilien, VI, 3, 48.

⁷⁷ Sur cette idée, voir la préface de Cesarini Martinelli L. dans L. Valla, *op. cit.*, p. LXXXIX-CV.

⁷⁸ Fumaroli M., *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980, p. 462-464.

⁷⁹ Expression empruntée à Ménager D., *La Renaissance et le rire*, Paris, PUF, 1995, p. 149.

⁸⁰ Turnèbe A., *op. cit.*, f° 87 v°-88 r°.

⁸¹ Quintilien, VI, 3, 28 : « N'essayons jamais de plaisanter propos délibéré. » Aujourd'hui on lit *laedere* (blesser).

⁸² *Ibid.* Le *perdidi* a été depuis corrigé en *perdendi* par Marc-Antoine Muret (*Variae lectiones* XIX, 6).

⁸³ Turnèbe A., *op. cit.*, f° 88 r° : « *Ludere numquam uelimus*] Lors d'un repas, au moment où nous serons en compagnie de nos amis, nous devons prendre garde à ne pas les attaquer de nos mots. Cette causticité en effet a souvent détruit des amitiés : c'est de là que vient le proverbe populaire « j'ai préféré perdre un ami qu'un mot » qui s'applique aux personnes qui, par l'abondance de leurs plaisanteries, se font des amis et qui, comme elles ne sont pas capables de perdre un bon mot ni de se taire, perdent un ami. Cicéron développe plus cet aspect dans le *De l'orateur*, II. » Cf. Cicéron, *De or.* II, 244-247.

« *Tollat te qui non nouit*⁸⁴] *Prouerbium est, quod concinne usurpamus cum significamus alicuius dolos nobis esse compertos, neque ab illo imponi posse. Vide Erasmi Chiliades*⁸⁵. »

Par l'usage du présent, Turnèbe actualise le proverbe et indique dans quelles circonstances y avoir recours. Le renvoi final à un texte appartenant à la littérature humaniste et non plus antique vient achever le processus et souligne, dans un geste unificateur, la permanence de Quintilien à la Renaissance.

Les commentaires humanistes au chapitre sur le rire de Quintilien illustrent la variété et la richesse des pratiques exégétiques. Si tous les commentateurs fondent leur entreprise, à des degrés divers, sur la rénovation du texte, ils font évoluer le genre vers d'autres domaines : le commentaire n'est plus le lieu de la seule élucidation, du sens ou de l'arrière-plan historique et culturel, mais peut devenir l'occasion d'une réflexion sur la langue latine ou sur la convenance comique, comme chez Valla, ou évoluer vers le manuel de savoir-vivre, comme chez Turnèbe. La théorie développée par Quintilien et les questions de vocabulaire, explorées dans les traités de poétique⁸⁶, demeurent les impensés de ces commentaires.

Lucie CLAIRE
Université de Picardie Jules Verne
EA 4284 TrAme

⁸⁴ Quintilien VI, 3, 98 : « Te relève qui ne te connaît pas. »

⁸⁵ Turnèbe A., *op. cit.*, f° 91 v° : « *Tollat te qui non nouit*] C'est un proverbe, que nous utilisons à propos quand nous voulons montrer que nous sommes au courant des ruses de quelqu'un et que ce dernier ne peut nous les imposer. Voir les *Adages* d'Érasme. » Cf. Érasme, *Adages*, 675.

⁸⁶ Voir, dans ce volume, l'article de Leroux V.